

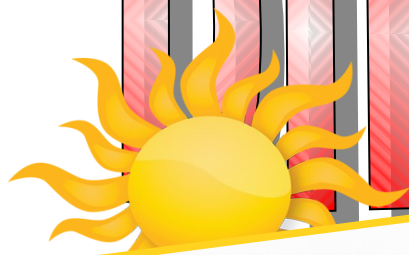
Bulletin d'Informations

N° 11 - MARS 2022

DINEAULT

Site Internet : dineol.fr

Mairie :
02 98 26 00 55
mairie-dineault@orange.fr



Sommaire n°11

Couv :- Maël de CALAN - Soirée Jeunes
- Salle Communale.

P2 :- Edito
- Nécrologie J. LE STUM

P3 :- Compte rendu Conseil Municipal

P4 :- CR Conseil Municipal (fin)
- Bibliothèque : Rapport Act. 2021

P5 :- Visite Maël de CALAN
- Raclette des Jeunes
- Comité des Fêtes (A.G)

P6 :- Rencontre agriculteurs
- « Marché de Printemps »

P7 :- Travaux Eglise

P7 :- Travaux Salle Communale

P8 :- Dossier « Adressage »

- Portes ouvertes

- Dossier « PLDMA » (CCPCP)

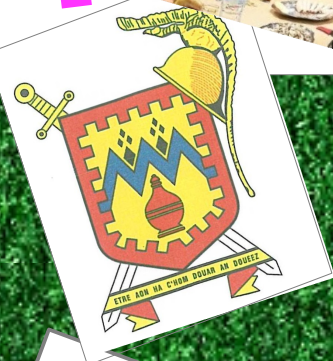
P9 :- Infos sur Communauté de Communes (CCPCP), autres organismes, PNRA

P10 :- LPO Biodiversité (Hirondelles)
- « Grand Raid du Finistère »

P11 :- Expression de l'opposition
- Élections présidentielles Dinéault
- Attention : grippe aviaire

P12 :- Soirée Jeunes 11/13 ans.

P13 :- Annexe Repas 1 €



Directeur de Publication : Christian HORELLOU
Bulletin Municipal conçu, réalisé, imprimé et distribué par le « Comité de Rédaction »
Mairie de DINEAULT. Bulletin Municipal n° : 11. Date d'édition : 17 mars 2022

Chères Dinéaultaises, chers Dinéaultais,

L'année 2022 est une année d'élections présidentielles les 10 et 24 avril, et législatives les 12 et 19 juin.

Nous sommes dans un régime démocratique. Ce terme de démocratie vient du grec « demos » le peuple et « kratos » la source du pouvoir. Tout est dit : La base de la démocratie, ce sont les électeurs qui votent et qui donnent mandat à des représentants pour agir. Le vote est la matière première de la démocratie.

Choisir nos élus est une prérogative essentielle dans un régime démocratique comme le nôtre où nous avons la chance d'avoir une offre programmatique, une information libre et indépendante, un bulletin de vote et une urne bien transparente.

La démocratie ne relève en rien de l'évidence. Demandez-le à celles et ceux qui vivent sous régime autoritaire, demandez-le aux Ukrainiens qui subissent une guerre terrible décidée par un dictateur. Il y a à un appel de l'histoire à mesurer l'importance du moment. Chez nous, regardez les tristes records d'abstention à chaque échéance électorale (65,7% aux dernières élections régionales). Oui, la démocratie doit être défendue car elle est fragile et plus il y a d'abstentionnistes, plus elle est en danger.

Alors, s'abstenir, c'est se comporter en enfants gâtés de la démocratie, c'est menacer la légitimité populaire des élus, c'est confier à d'autres le soin de décider pour son avenir. Il est vrai que la politique est souvent accusée d'impuissance, que souvent la forme prime le fond. Pourtant la politique ça sert à quelque chose !!! Sa finalité reste la recherche du bien commun. Alors ne gâchons pas cette opportunité qui représente l'une des premières vertus d'un pays démocratique : Allons voter et ayons conscience de ce qui nous rassemble et que Pierre Mendès France avait très bien exprimé : « La démocratie c'est beaucoup plus que la pratique des élections et le gouvernement de la majorité, c'est un type de mœurs, de vertu, de scrupule, de sens civique, de respect de l'adversaire, c'est un code moral ».

(Le Maire : Christian HORELLOU).



Et pour compléter le compte rendu du Conseil Municipal du BM n° 10, page 4, relatif à la tarification cantine, la présentation du dispositif « repas à 1 € » effectuée lors de la séance du 1er décembre 2021, est jointe au présent bulletin et a été adressée aux parents des élèves.

NECROLOGIE



Jean Le Stum, figure très familière du paysage dinéaultais, vient de disparaître à l'âge de 94 ans. Il aura marqué sa vie professionnelle de menuisier : il sera, par exemple l'un des tous premiers à créer un atelier de lamellé-collé et son entreprise emploiera jusqu'à une quinzaine d'ouvriers. Réputée pour la qualité du travail, elle participera à bien des chantiers dans de nombreuses communes du département. Jean prendra également la présidence de la Caisse Régionale de l'Assurance Maladie des professions indépendantes.

Sa vie de citoyen sera tout aussi remplie ; d'abord, son engagement dans les affaires sociales ; il crée, développe et prend la présidence de la Fédération du Finistère des Aides Familiales Rurales pour devenir administrateur de la région Bretagne. Et puis viendra le temps de son investissement dans la vie communale en devenant conseiller municipal et premier adjoint du sénateur-maire Édouard LE

JEUNE. Il lui succédera en 1989 pour 2 mandats électifs. Dinéault lui doit, entre autres, l'assainissement collectif par lagunage et la réfection du bourg. Ouvert à tous, il a rendu de multiples services aux habitants de Dinéault.

Pendant de nombreuses années, les voûtes de l'église Ste Marie Madeleine ont résonné des musiques qu'il jouait à l'harmonium aux messes dominicales et autres cérémonies. Si ses obsèques n'ont pu être célébrées dans «son» église, c'est à Châteaulin que l'équipe pastorale (Jean Luc VERBRUGGE, Roger GEX et Roger LAUTROU), ses amis et ceux qui l'ont côtoyé, l'ont accompagné vers son dernier voyage.

Il aura marqué la vie de Dinéault par son sens des valeurs sociales, d'entraide et son charisme.

Le maire, Christian HORELLOU, les adjoints, le conseil municipal, le personnel municipal, ainsi que le Comité de Rédaction présentent à la famille, leurs plus sincères condoléances.

Le compte-rendu de la séance du 1er décembre 2021 est adopté. (3 contre).

Conseillers	
En exercice	19
Présents	15
Procurations	2
Votants	17

Bilan des acquisitions immobilières en 2021

Rapporteur : Eric BODIQU : « Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ». Pour 2021 : **Acquisitions** : • A titre gratuit de la section

de communes parcelle YA23 lieu-dit Kerricard. **Cessions** : • Section de communes Kerricard parcelle YA23 divisée entre les trois propriétaires riverains : - Parcelle YA313 – surface de 5 a 87 ca – 293,50 € - acquéreur : consorts FEREC - Parcelle YA311 – surface de 5 a 97 ca – 298,50 € - acquéreur : M. et Mme HEMON — Le 3e propriétaire n'a pas donné de suite à cette proposition (Mme Anna LE MOAL). A noter que le produit de cette vente (596 €) a été rétrocédé au CCAS Dinéault le 05/11/2021. - Parcelle ZK43 Le Guilly Vihan – surface de 49 a 10 ca – 1 107,17 € - acquéreur : M. Patrick SASTRE – Portion de chemin rural VC19 Menez Bras Huella – surface de 102 m² – 306 € - acquéreur : M. Raymond DROGO. (Unanimité).

EPAGA Convention « Ici commence la Mer »

Rapporteur : Guy LE FLOC'H : La commune de Dinéault envisage de participer au dispositif « Ici commence la mer » proposé par l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne (EPAGA). Tel qu'il est précisé dans la convention la commune envisage de passer commande de clous et pochoirs, soit : -15 clous en laiton - 2 pochoirs en français. - 1 pochoir en breton. Pour un reste à charge pour la commune de 30% après déductions des subventions soit 243,67 € TTC. (Unanimité).

Convention Assistance avec FIA. Centre bourg

Rapporteur : Eric BODIQU : Il est proposé à FIA (Finistère Ingénierie Assistance) une mission de maîtrise d'ouvrage pour mener la consultation de maîtrise d'œuvre relative à l'opération de requalification des espaces publics du centre bourg. Le forfait de rémunération est de 1 300 € HT. (Unanimité).

Restaurants du Coeur. Rattrapage subvention 2021

Rapporteur : Hélène POULIQUEN : Le conseil municipal a voté une subvention à l'association « Les restaurants du cœur » d'un montant de 675 € sous forme de denrées alimentaires achetées à l'épicerie de Dinéault. Celle-ci étant fermée depuis le 01/11/2021, il est proposé au conseil municipal d'attribuer la subvention directement à l'association. (Unanimité)

Mme Marie-Louise BURLLOT s'est retirée au moment du vote,

Concours Financier : OGECE Ecole Ste Anne

Rapporteur : Christian HORELLOU : La Commune de Dinéault prend en charge les dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Anne, sous contrat d'association avec l'Etat, dans les mêmes conditions que les classes correspondantes de l'école publique.

1°) Dépenses de l'école publique Pierre Douguet pour l'année 2021. - Fournitures scolaires 5 031,06 €. - Action pédagogique 3 500,00 €. - Initiation au breton : 1 201,20 €. - Dépenses de fonctionnement 13 140,67 €. - Charges de personnel 56 415,33 € soit un

TOTAL = 79 288,26 € soit par élève (82 élèves septembre 2021) = 966,93 €. Contrat d'association 2021 : 966,93 € x 35 élèves (école privée Sainte-Anne) = 33 842,55 €. - **2°) Dépenses de la cantine.** Le coût du service à la cantine aux élèves de l'école publique s'élève à 25 261,74 € pour 6 849 repas servis. Il est proposé d'octroyer à l'école privée Sainte-Anne une subvention équivalente par repas servi soit 25 261,74 / 6 849 x 3 626 repas à l'école privée soit 13 374 €.

3°) Dépenses de la garderie. Les dépenses de personnel de la garderie s'élèvent à 11 579,43 € et les recettes à 7 244,80 €. Le coût de la garderie après déduction des recettes s'élève donc à 4 334,63 €. Le coût de la garderie de l'école Ste-Anne s'élève à 3 611,85 €. Il est proposé d'attribuer à l'école Sainte-Anne une subvention équivalente soit 3 611 €. L'ensemble des détails des calculs est fourni en séance.

(L'opposition quitte la salle et ne prend pas part au vote).

Guy LE FLOC'H, Josiane CHARRIER, Loezig ROBACHE se sont également retirés au moment du vote.

Plan de financement. Restauration Église

Rapporteur : Guy LE FLOC'H : Afin de bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) en 2022 et d'une subvention sollicitée auprès de la Région Bretagne, un nouveau plan de financement de cette opération est établi. Cette délibération annule et remplace la délibération du 1er décembre 2021 et présente un plan de financement avec un autofinancement de la commune à hauteur de 25%, et non plus de 50% comme précédemment. Ainsi le coût total HT de l'opération soit 771 711,32 € permettrait d'obtenir des aides publiques sollicitées à hauteur de 577 927,83 € (Unanimité)

Projet Adhésion « Agriculteurs de Bretagne »

Rapporteur : Christian HORELLOU : Il est proposé d'adhérer à l'association « Agriculteurs de Bretagne » basée à Quimper. Il s'agit d'une association loi 1901, créée en janvier 2012, apolitique et asyndicale. Elle rassemble plus de 2400 adhérents individuels : agriculteurs et sympathisants mais aussi 123 organismes et entreprises partenaires : coopératives, organisations professionnelles agricoles, entreprises, écoles d'agriculture, associations. Leur démarche consiste à valoriser les produits agricoles bretons et renouer le dialogue avec le public. La contribution de la commune sera calculée en fonction du nombre d'habitants soit pour la commune 201 €. (3 abstentions)

**Bibliothèque :
Rapport
d'activité 2021**

Ce poste relève l'ensemble des décisions prises par le Maire à propos d'acquisitions ou d'aménagements (mobiliers, matériels etc...) liés à la salle communale, au restaurant scolaire, à la salle Ménez Ty Lor, à l'école publique...

- Commission PLU : vendredi 25 février 9 h.
- Commission Finances : jeudi 3 mars 9 h.
- Conseil Municipal (votes des budgets) mercredi 23 mars 18 h.

La **bibliothèque municipale** est un espace de vie culturel, de rencontre, de convivialité pour la commune de Dinéault. Elle a encore connu une année particulière en cette période de pandémie. Les bénévoles ont dû et ont su s'adapter pour permettre d'accueillir les lecteurs dans les meilleures conditions possibles et la fréquentation a été impactée par les mesures qui ont été mises en place. Cette situation n'a pas entamé le dynamisme et la volonté des bénévoles d'être au service des lecteurs et de l'ensemble de la population dinéaultaise.

1- Les moyens financiers :

La somme accordée par la municipalité est de 3500 € pour l'acquisition des ouvrages et des fournitures. Nous avons effectué en 2021 : - 64 abonnements 2021. - 3 abonnements gratuits. - Vente de livres 03 et 11/12/2021 : 227 € pour 299 livres vendus

2- Les moyens humains :

L'équipe se compose actuellement de 10 bénévoles : Marianne Barranco, Claire Boyer, Josiane Charrier, Françoise Corbel, Pascale Guervilly, Henriette Kersalé, Anne-France Miossec (responsable), Marie-Hélène Potard, Marie-Thérèse Prat, Vincent Truelle. Muriel Riou a souhaité se retirer de l'équipe. L'équipe démontre sa vitalité, sa disponibilité, son souhait de faire de la bibliothèque un lieu accueillant et chaleureux, sa capacité à s'adapter pour assurer le bon fonctionnement de la bibliothèque et accueillir les lecteurs dans de bonnes conditions.

3- Les moyens matériels :

C'est un local de caractère, agréable et spacieux. L'agencement intérieur n'a pas été modifié. Dans l'espace enfant, la signalétique modifiée facilite le rangement des ouvrages améliore la visibilité des différents thèmes et optimise la classification. La municipalité a accordé l'acquisition d'un nouveau PC, l'équipe doit se renseigner auprès des bibliothèques du secteur pour changer de logiciel et permettre de créer un catalogue des ouvrages consultable en ligne. L'atelier informatique assure la maintenance et intervient en cas de problèmes majeurs.

Les collections sont nombreuses et variées. Le fond actuel est composé de 5337 ouvrages : 3005 ouvrages pour les adultes, 2332 ouvrages pour les enfants. Les acquisitions : 246 livres. 115 livres achetés pour les adultes, 131 livres pour les enfants. Ces nouveautés sont principalement achetées à la Maison de la Presse de Châteaulin. La politique de la bibliothèque est, depuis plusieurs années, de favoriser le commerce local. A noter que pour les enfants, une partie des achats est effectuée auprès de la BPE (bibliothèque pour l'école). Une petite partie de nos nouveautés provient de dons. Mais la grande majorité des dons est vendue à l'occasion des ventes de livres. Le désherbage a concerné 100 livres. Ce désherbage est nécessaire pour aérer nos rayons, éliminer les livres abîmés ou obsolètes. Cette opération améliore l'accessibilité des livres pour les usagers. Les dépenses pour l'année s'élèvent à : 1920,00 € pour les adultes, 1262.36 € pour les enfants, plus les fournitures (principalement pour le film adhésif pour la couverture des livres).

4- L'accueil :

64 abonnements ont été réalisés en 2021 (contre 58 en 2020 – 79 en 2019- 84 en 2018). L'abonnement est de 10 €/famille.. Nous constatons une légère augmentation des abonnements. Accueil sur plusieurs plages horaires : Le mardi pour l'école P. Douguet, le lundi matin pour l'école Ste Anne, tous les 15 jours. Nous avons opté, en accord avec la municipalité, de ne pas recevoir les 2 écoles la même semaine en raison du contexte sanitaire. Ceci nécessite la disponibilité des bénévoles toutes les semaines mais assure la sécurité de tous : Mercredi : 14 H / 16 H30, Samedi : 9 H30 / 12 H. Le 1er lundi du mois : 9 H30 / 11 H 30. La fréquentation du samedi est plus importante, 765 lecteurs. 411 lecteurs le mercredi et 42 lecteurs le lundi, 196 familles fréquentent la bibliothèque. Les lecteurs ont emprunté 3040 ouvrages, les écoles 2319 ouvrages. L'équipe des bénévoles a réalisé 307 heures de bénévolat en dehors des permanences.

5- Les animations : (Il est possible de s'inscrire tout au long de l'année)

*Le cercle de lecture. Celui-ci est ouvert à tous, bénévoles et lecteurs. C'est un moment d'échange, de convivialité et de rencontre autour du livre. L'occasion de parler de ses coups de cœur, de son ressenti et de partager pour donner aux autres l'envie de découvrir de nouveaux auteurs.

* Une exposition de peinture récente a permis de faire découvrir aux habitants de Dinéault 5 peintres dinéaultais.

6- Les relations avec la Bibliothèque Départementale du Finistère (BDF) :

La bibliothèque est rattachée à l'antenne de Plonévez du Faou. La référente est Tiphaine Gicquel. La bibliothèque bénéficie toujours du passage de la navette une fois par mois qui apporte les ouvrages réservés et reprend les livres demandés par d'autres bibliothèques. Deux bénévoles se chargent d'assurer ce service. La bibliothèque dispose de 342 ouvrages adultes, 448 ouvrages enfants, soit un total de 690 livres de la BDF. L'échange d'environ 200 ouvrages est effectué plusieurs fois/an à l'antenne de Plonévez du Faou. La BDF propose toujours des journées de formation. un accès gratuit des abonnés aux ressources numériques en ligne.

En conclusion, la bibliothèque reste un pôle important de la vie à Dinéault. C'est un espace de convivialité, d'échange et de lien social si important en cette période. Les relations avec la municipalité sont excellentes et permettent à la bibliothèque de renouveler son fond de livres. C'est un service culturel de promotion de la lecture avec le souhait de s'adresser à tous les publics, enfants, jeunes, adultes, de faire découvrir de nouveaux auteurs, de nouveaux genres littéraires. C'est un service public qui fonctionne grâce au bénévolat. L'équipe est engagée, disponible, dynamique son objectif est d'être au service de tous les Dinéaultais.

(Texte : l'équipe des bénévoles).

Le Conseil Départemental s'invite à DINEAULT.

Mercredi 2 février. C'est en fin d'après-midi que le Conseil Départemental, avec à sa tête, Maël de CALAN, son président, accompagné par Jacques GOUEROU,



élu du canton de Crozon et Président de la commission de l'Économie, du Numérique et des Infrastructures, Délégué à l'Économie et à la Pêche, et Monique PORCHER, Membre de la commission de l'Action Sociale, a rejoint les élus de la commune de DINEAULT sur l'Espace de la Tour d'Auvergne. Christian HORELLOU Maire, devait mener l'ensemble du groupe à travers le bourg pour faire découvrir à ses visiteurs, les points stratégiques : l'école Pierre DOUGUET et son aire terrestre éducative, le restaurant scolaire avec une remarque particulière pour l'approvisionnement local et bio, la salle communale avec ses travaux en cours, l'église en chantier, l'épicerie fermée en quête d'un nouveau gérant, la Maison Médicale, puis un arrêt à la chaufferie. Cette étape était l'occasion pour le Maire d'afficher résolument la politique menée par la commune dans le cadre de la transition énergétique, de l'écologie et de la réduction de la facture énergétique, avec la réalisation d'un réseau de chaleur utilisant les pellets de bois. Celui-ci permet l'alimentation des bâtiments communaux (Salle T.A, école P. Douguet, restaurant scolaire, mairie, salle d'activité, logement). C'est en se réunissant à la salle de la T.A. que Christian HORELLOU devait d'abord présenter le territoire et notamment son caractère rural. Bien des thèmes ont été abordés et les interventions du président du Conseil Départemental ont manifestement démontré un vrai souhait et une réelle nécessité d'accompagner plus judicieusement communes et territoires. D'ailleurs les propos de Maël DE CALAN ne laissaient aucun doute à ce sujet : *« Nous faisons la tournée des cantons, afin de soutenir les communes et de créer une relation directe et de confiance avec l'ensemble des maires. Le Département investira sur la durée du mandat 210 M€, pour soutenir les différents projets à venir en relation étroite avec les élus, qui appréhendent et sont les mieux informés des besoins de leur territoire »*. Espérons que ces mots seront suivis d'effets...

(Image et texte : Guy LE FLOC'H).

Les Jeunes en fête avec POLYSONNANCE



C'est en étroite collaboration avec la commune, et notamment avec Marie Louise BURLLOT, adjointe en charge des associations, que Polysonnance a animé une soirée raclette pour les jeunes de 14 à 17 ans à la salle des jeunes de la Tour d'Auvergne. Une seconde soirée réservée aux 11 – 13 ans aura lieu le vendredi 1er avril 2022 (voir ce n° page 12).

Dans le cadre de son nouveau projet social, Polysonnance a le souhait d'être au plus prêt des besoins des habitants. Les des communes de la CCPCP.

Aussi et après concertation avec les élus locaux, une rencontre avec les jeunes de 14 à 17 ans de Dinéault s'est tenue autour d'une raclette.

Julie Breuillé, coordinatrice jeunesse et Gwen Le Gars, directeur du centre social, expliquent que ce premier temps d'échange permet de prendre contact et de mesurer les envies et besoins des jeunes en terme de projet.

Vraie satisfaction des jeunes et une idée de projet a pu émerger soulignent Julie et Gwen. Permettre aux jeunes de réaliser leur projet, être à leur écoute, les accompagner ...c'est leur donner une place dans la société comme acteurs !!

(Texte Polysonnance . Image Le Télégramme)



Assemblée Générale. Comité des Fêtes



Christian HORELLOU, maire, représentant la commune, et d'une douzaine de participants qu'ont été évoqués les différents problèmes de l'association. L'ancien président rappelait notamment la dernière assemblée générale du mois de décembre 2019 depuis laquelle rien n'avait été organisé compte tenu des conditions sanitaires. C'est évidemment l'une des raisons du délitement des activités habituelles du Comité des Fêtes. Aussi plusieurs questions fondamentales devaient obtenir une décision : celle de la reconstitution du bureau du Conseil d'Administration, celle de l'organisation des Fêtes Communales du mois de juin prochain et celle de la reconduction de la course cycliste du « Trophée Jo Velly ». Faute de volontaires pour la formation d'un nouveau bureau, il a été décidé de mettre l'association en sommeil. Cette résolution a pour conséquences l'abandon de la réception du Trophée Jo Velly et celui de l'organisation des différentes activités liées aux Fêtes Communales. Par ailleurs le suivi des finances s'effectue dorénavant par les services de la mairie. Une suggestion pourrait être une alternative : réunir l'ensemble des associations et les volontaires de la commune quelques semaines avant la Pentecôte. Elle pourrait déboucher sur la prise en charge et l'organisation de quelques activités.

Et pour se rappeler du bon temps, la rétro 2015/2016 d'une durée de 28 minutes se trouve sur youtube Guy Le Floc'h.



DINEAULT et son Agriculture

Ce scénario a débuté il y a quelques mois, lorsqu'a été évoquée en question diverse lors du Conseil Municipal du mois de février 2021 la proposition d'adhésion à l'association « Agriculteurs de Bretagne ». Pour autant, il semblait nécessaire d'obtenir un consensus de la part des professionnels de Dinéault. C'est ainsi que Christian HORELLOU, Maire, et Pierre BESCOU, Conseiller Municipal et travaillant à la Chambre d'Agriculture, ont entrepris une « tournée » pour visiter tous les agricultrices et agriculteurs de Dinéault. Ces rencontres ont été riches en débats et échanges de points de vue ; elles ont également été l'occasion de faire plus ample connaissance avec cette profession, de dégager les principales incertitudes et les effets les plus positifs. Ainsi, ils ont largement plébiscité cette adhésion (35 sur 38) permettant de contrer en quelque sorte, la campagne d'agribashing colportée parfois par des médias et réseaux peu objectifs. Elle a été votée à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 2 février 2022. (Voir CR dans ce n° page 3).

C'était bien évidemment, l'occasion de faire un inventaire des ressources agricoles de la commune. L'ensemble des protagonistes était donc invité à la restitution de ces visites. C'est devant un parterre de près de 50 personnes que Christian HORELLOU a planté le décor de l'agriculture dinéaultaise.

C'est d'abord **38 exploitations pour 43 exploitants** et 2 660 ha de SAU (Surface Agricole Utile). Rappelons que la superficie de la commune est de 4 763 ha. C'est aussi une production annuelle de **6 600 000 l. de lait** avec 16 producteurs, **120 jeunes bovins et 275 vaches de réforme**, **4 000 porcs/1 producteur**, **470 000 volailles/3 producteurs**, **100 000 œufs /2 producteurs**, **230 ovins/1 producteur** ; ceux sont aussi **3 000 T. de céréales fourragères**, **30 T de céréales panifiables**, **3 000 l d'huile végétale**, 5 maraîchers, 1 producteur fruitier, 2 producteurs de plantes médicinales ou aromatiques. Ces productions permettent de satisfaire la **couverture alimentaire de 7 800 personnes/an** avec un satisfecit supplémentaire pour la moyenne des exploitations dinéaultaises à 200 personnes/an, alors que les exploitations françaises sont en moyenne à 160 personnes/an !

Tout ceci ne se fait pas sans **sujets de préoccupation** : d'abord des **charges de fonctionnement** trop élevées et en hausse constante (l'énergie, les intrants, l'alimentation animale...), des **prix de vente trop bas**. N'oublions pas qu'il s'agit de la seule profession qui ne peut maîtriser ni le prix de ses achats, ni celui de ses ventes !. Et tout cela pour un **temps de travail supérieur de 65 %** selon l'INSEE au temps de travail « normalisé ». A titre d'exemple, 1 UTH (Unité Travail Homme) à Dinéault équivaut à 2 ETP (Equivalent Temps Plein) soit 35 h x 2 ! La traite nécessite déjà à elle seule 35 h !!! Et puis viennent les **contraintes normatives** dont la complexité et les empiètements successifs établissent une **concurrence déloyale** avec certains pays de l'UE. La **non reprise d'exploitation** devient également un sujet inquiétant puisqu'elle entraîne une perte de SAU et surtout de volume de production. L'ensemble de ces préoccupations et l'absence d'une politique agricole probante, mènent à un **manque de visibilité** sur l'avenir de la profession. Reste l'agribashing dont la responsabilité incombe totalement à ceux qui la provoquent...

Plusieurs défis sont donc en ligne de mire et ceci au niveau du pays tout entier : **celui de la production** puisqu'il faudra produire pour nourrir 68 millions de consommateurs, que ce soit en quantité ou en qualité, **celui de l'environnement** au travers de notre territoire dans lequel Dinéault est commune « littorale » avec 450 ha de zones humides, un niveau d'émission de GES (Gaz à Effet de Serre) qu'il faudra réduire drastiquement de 11 T à 3 T, par habitant de la CCPCP en 2050, une stabilisation du taux de nitrates depuis 2017 (Le Garvan est pour autant d'une excellente qualité et dans un très bon état écologique), et un suivi sanitaire supplémentaire lié aux métabolites et au s-métolachlore. Vient encore **le défi de la rentabilité** qui nécessite le paiement des produits agricoles à leur juste niveau, ce qui est de la responsabilité de l'Etat (Egalim 2...) et de sa tendance à sacrifier les prix agricoles au bénéfice du maintien du pouvoir d'achat. La responsabilité du consommateur est également engagée au travers de ses manières de consommer, tout comme celle des agriculteurs dans ses manières de produire.

En conclusion, **Dinéault possède ses points forts** : une contribution alimentaire élevée avec un approvisionnement local à son restaurant scolaire, une production performante et diversifiée, une CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles) qui fonctionne, une ETA efficace (Entreprise de Travaux Agricoles), une solidarité et une entraide entre exploitants, un bon entretien des chemins d'exploitations (AFAFAF) (Associations Foncières d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier).

Pour autant Christian HORELLOU émet quelques souhaits pour notre commune rurale : le **maintien qualitatif de la voirie** (également souhaitée par les agriculteurs), la **limitation des vitesses des engins agricoles en zone urbaine** et **l'élégage des haies** notamment en raison de l'arrivée de la fibre. C'est avec le pot de L'amitié que se sont poursuivies discussions, avis des uns et des autres dans une chaleureuse ambiance.

(Texte et Images: Guy LE FLOCH).



DINEAULT Divers

**MARCHE de
PRINTEMPS**
Dim. 10 avril
de 9 h à 18 h



La Société de Chasse « **La Communale** » organise le dimanche 10 avril de **9 h à 18 h** le « **Marché de Printemps** » sous la **halle couverte** et dans son voisinage.

Artisanat d'Art, Produits du Terroir : Tables de 2 m (5 €) à réserver au 06 12 81 03 08 (Jean Luc).

Cochon Grillé à emporter : 8 € la part (+ semoule, ratatouille maison) – 10 € avec une tarte aux pommes.

Réservation dans les commerces ou au 06 88 31 72 53

Travaux sur la commune.

Les travaux ne cessent guère sur la commune. Si ceux de l'Eglise Ste Marie Madeleine sont de longue haleine, ceux de la salle communale ont également commencé : le remplacement des fenêtres de l'étage et celui des deux sas du rez de chaussée, ainsi que le remplacement de la chaudière fuel par une chaudière bois (pellets), consolidant ainsi la volonté de la commune de progresser vers des énergies non fossiles, plus économiques et plus écologiques

L'église.

Les conditions météorologiques ont été quelque peu favorables aux objectifs du premier tiers du chantier. Les délais et le programme sont ainsi respectés. Comme il a été précisé dans le

bulletin précédent, les 6 premières fermes de support (3 de chaque côté) ont été encastrées dans leurs sabots respectifs, eux mêmes scellés dans les blocs de béton sur leurs supports de maçonnerie.

Mais revenons un peu en arrière : bien entendu, il a fallu découvrir l'intégralité de la charpente, ardoises et volige sur le premier 1/3. Cette action a mis à jour l'état réel des éléments et les photos de droite permettent de vérifier leur état de dégradation. Elle a également mis en évidence l'état d'urgence dans lequel se trouvait ce bâtiment. Fermes et fermettes pourries, supports cassés et descellés, mortiers détériorés, pierres déjointoyées etc...

Les évaluations de l'architecte P. CANDIO se révèlent parfaitement justes et les solutions mises en place sont tout à fait adaptées à la situation de l'édifice. Blocs de maçonnerie, fermes neuves, étriers et équerres prennent place et devrait donner à la nouvelle ossature une belle espérance de vie.

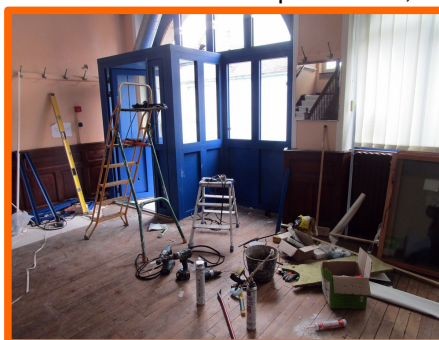
C'est ainsi qu'une membrane de protection a été posée sur la volige et les couvreurs ont entamé en début de mois la mise en place des premières ardoises qui présagent du nouveau cachet de l'église.



(Texte et Images : Guy LE FLOC'H)

La salle Communale.

La salle communale a démarré son train de rénovation. La SARL LE STUM a entrepris de changer les dix fenêtres du premier étage ce qui n'est pas une mince affaire car il faut monter par les escaliers ces ossatures aluminium qui pèsent leur poids. Elles ont dorénavant pris leur place. Il fallait également remplacer les deux fenêtres de l'ancienne cuisine et surtout reconstituer les sas d'entrée du rez de chaussée. C'est chose faite. Ce travail de précision est maintenant terminé. L'ensemble est aujourd'hui plus harmonieux et plus isolé. Le remplacement de l'ancienne chaudière est en cours et la nouvelle installation devrait permettre d'obtenir un confort d'utilisation plus stable, moins onéreux et moins dépendant...



(Texte et Images : Guy LE FLOC'H)

La commune de DINEAULT a entrepris, très récemment, de mettre en place le dossier « Adressage ». Les éléments ci après sont extraits du rapport méthodologique effectué par Mme Joëlle

MOREAU, référente « Adresse Bretagne » de La Poste. La réunion de cadrage de ce projet a eu lieu le 20 janvier 2022.

L'adresse, un enjeu essentiel pour l'économie . Le déficit d'adressage coûte un demi-point de PIB par an à la France. Plus de 20 000 communes ont au moins une voie qui n'est pas entièrement numérotée. 2,6 millions d'habitations ne disposent pas d'une adresse précise. 12 000 voies homonymes.

Une adresse de qualité est nécessaire pour : - Favoriser la sécurité des citoyens, - Renforcer l'attractivité du territoire en facilitant l'installation de la Fibre et donc la suppression des zones blanches favorisant l'installation des entreprises et des familles. - Améliorer l'accessibilité aux différents services aux citoyens : services de livraisons, services publics one line. - Optimiser les politiques publiques et surtout **pour l'intervention des services de secours : SDIS (pompiers), Ambulances et la Gendarmerie.**

Des **dispositions réglementaires** et des **préconisations** précisent : Les communes, dans le cadre de leur pouvoir de police générale, ont le pouvoir de dénomination et de numérotation des rues, places publiques, voies communales et chemins ruraux ouverts à la circulation publique. Un libellé de voie doit contenir 32 caractères maximum (espaces inclus). Il ne doit y avoir aucune ambiguïté sur la dénomination de la voie. Une voie physique est une voie unique. Une voie doit avoir un début et une fin. Tous les points d'intérêts sur une voie avec ou sans bâti doivent être numérotés. Il faut identifier le point de référence, c'est-à-dire le point de départ à partir duquel toute la numérotation va commencer : Par exemple : la Mairie. Il faut numéroté de façon croissante et continue : La numérotation métrique est le type de numérotation le plus indiqué ; Il faut numéroté les bâtis, même sur les voies privées.

Dans un premier temps, La Poste réalise un diagnostic complet de l'état de l'adresse sur la commune. Grâce à ce diagnostic, son analyse et aux préconisations, la commune procède aux modifications nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'adresse sur son territoire. Aussi une adresse doit être unique, géolocalisable et non ambiguë.

Naturellement, il ne s'agit pas de changer d'adresse mais de gommer les anomalies ou apporter des précisions.

La remise par la Poste de la restitution « Audit-Conseil » apportera plus d'éclaircissements.

(Résumé: Guy LE FLOCH).

Divers

Châteaulin
Morlaix
Kerliver Hanvec



Établissement
Public Local
d'Enseignement
et de Formations
Professionnelles
Agricoles

Divers Eliminations Déchets



Le PLPDMA, c'est quoi ?! La CCPCP vous explique sa réflexion sur le sujet :

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a pour mission de mener un ensemble d'actions pour réduire la production de déchets. Elles sont mises en œuvre par la collectivité responsable de la

collecte et du traitement.

Sous un acronyme complexe, le PLPDMA a un objectif simple : mettre en place une orientation stratégique en faveur de la réduction du gaspillage et des déchets sur notre territoire. Réduire nos déchets, c'est le défi que nous devons relever collectivement !

La prévention ? Mais je trie déjà mes déchets ! La prévention consiste à identifier la ressource dans chaque produit alimentaire ou bien de consommation que nous achetons. Le but est de faire en sorte que cette ressource ne devienne pas un déchet. Dès lors que le produit est déposé dans les bacs de collecte ou en déchèterie, ce dernier devient un déchet. La prévention des déchets a lieu avant le tri, elle consiste à éviter de jeter à la poubelle. C'est une démarche fondamentale pour économiser les matières premières épuisables et limiter les impacts environnementaux liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits qui génèrent ces déchets.

La Communauté de communes est actuellement en train de réaliser le « diagnostic » du territoire afin notamment de recenser les actions de prévention existantes, connaître les comportements actuels, identifier les acteurs mobilisables. Votre avis compte ! Vos expériences, vos remarques, serviront de base de travail afin de mener des actions concrètes sur notre territoire. Ces opérations vous concernent car ce sont de vos déchets et de vos gestes au quotidien dont il est question aujourd'hui.

Comment, chacun d'entre nous peut-il apporter sa pierre à l'édifice ?

Si le sujet vous intéresse, que vous voulez nous faire part de bonnes pratiques qui ont lieu dans votre commune, votre entreprise, une association ou si vous avez des propositions, n'hésitez pas à nous écrire : prevention.sped@ccpcp.bzh

Coralie BOULOGNE

Service Public d'Élimination des Déchets

(FINI 2021, voici 2022).

 « **Faire Rade** » : Méconnue, sous-valorisée, fractionnée en différentes collectivités territoriales, la rade du Pays de Brest doit s'affirmer comme une destination touristique à part entière au sein de la destination **BTO (Brest Terres Océanes)**. Cette étude et cette projection ont été confiées à un groupement d'agences : AGAP – Alizés Programmation – Wiinch – Grr Design. La rade de Brest offre des pépites et perles qui ne s'observent qu'ici et l'offre en itinérance nautique et terrestre y reste fragmentée et insuffisamment développée, les services imparfaits et des littoraux superbes, méconnus, car non encore frangés par les grands itinéraires de randonnée. « **Faire Rade** » c'est déployer une offre qualitative de découverte, à destination des résidents locaux qui ignorent encore trop de leur territoire du quotidien, mais aussi aux plaisanciers, touristes et itinérants. Sans trop rentrer dans le détail des réunions, l'étude Adeupa et les 5 ateliers réalisés dans les communautés de Brest Métropole ont permis de dégager 178 occurrences de sites autour de la Rade de Brest. Puis s'est opérée une sélection de 40 sites parmi lesquels **20 ont été arrêtés par le Copil (Comité de Pilotage)**. Bien sûr les principales actions concernent la Rade de Brest « intérieure », de la pointe St Mathieu à Camaret. Cependant notre territoire (CCPCP), est ciblé sur 2 sites : Port-Launay et le Ménez-Hom. Pour **Port-Launay**, il convient d'affirmer la présence de l'Aulne et du port dans la ville en poursuivant l'aménagement des espaces publics de la Place du GI De Gaulle jusqu'aux quais avec une extension des pontons. Port-Launay pourrait aussi s'affirmer comme site de pratiques nautiques légères. Le site du **Ménez-Hom** nécessiterait de reculer l'ancien parking et la mise en scène de nouveaux parcours d'accès avec une signalétique intégrée et simplifiée. La **RN 165 à Pont de Buis** (en dehors de la CCPCP) pourrait conserver, voire élargir, la vue sur le méandre de l'Aulne maritime, depuis la voie express et l'aire de repos, afin d'affirmer l'effet vitrine sur ce premier motif paysager évocateur ; elle devrait également accueillir des informations sur la 'Destination Rade de Brest'. Ces axes de travail ont fait l'objet d'une réunion de lancement le 2 décembre 2021. Ils sont suivis par l'EPIC de la CCPCP dans le cadre du développement touristique de Ménez-Hom Atlantique et du partenariat avec le Pays de Brest Terres Océanes.

Autres Établissements Publics

 - **L'EPAGA (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin de l'Aulne)** : Colonne vertébrale entre territoires amont et aval, élément essentiel à un grand nombre d'activités industrielles, agro-alimentaires, artisanales et de loisir, l'eau est un bien commun. C'est pourquoi toute l'équipe de l'EPAGA œuvre à la préservation, au partage et à la gestion durable de la ressource en eau, et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Aulne et de l'Hyères. Le président de l'EPAGA est Gaël CALVAR, Maire de Port-Launay.

 - Le **SMA** : Poids lourd de la gestion de l'eau en Cornouailles, le **Syndicat mixte de l'Aulne**, garantit l'approvisionnement en eau potable des membres (près de 5 millions de m³ distribués à 180 000 personnes en Cornouailles). 13 000 m³ ont été servis à DINEAULT en 2021. Pour augmenter la capacité de production des centrales de traitement, 17 Millions € vont être injectés en 2022. Le SMA est composé de 28 délégués désignés par les communautés de communes. À savoir : Presqu'île de Crozon - Aulne maritime, Pays fous-nantais, Haut pays bigouden, Pleyben-Châteaulin-Porzay, Douarnenez communauté et Quimper Bretagne occidentale (QBO). Le conseil départemental en fait également partie. Le président du SMA est Jacques GOUEROU, Maire de Cast.



Parc Naturel Régional d'Armorique

 Le **programme « Life Landes »** a déjà fait fréquemment l'objet d'informations dans le Bulletin communal. Il vise à restaurer plus de 200 ha de landes et de tourbières sur 3 sites emblématiques du PNRA : le Ménez-Hom, Ménez-Meur et les monts d'Arrée-Cragou ; son budget de 1 647 910 € est établi sur 5 ans et sur la base de 21 actions ciblées parmi lesquelles la coupe de résineux (60 ha) (350 000 €), le gyrobroyage et la gestion pastorale (90 ha) (200 000 €), le comblement des drains (50 ha) (100 000 €), l'aménagement de sentiers et d'espaces d'accueil du public (250 000 €). Les travaux ont débuté en fin d'année sur le versant nord du Ménez-Hom, côté Trégarvan. Ce programme a également comme objectif la défense de la faune et de la flore et aura un impact indirect sur les espèces qui fréquentent ces milieux en restaurant des habitats adaptés à leur cycle de vie (Courlis cendré...)... (à suivre).

 Engagement phare du **Grenelle de l'Environnement** en matière de biodiversité, la **Trame Verte et Bleue** est une démarche qui vise à maintenir et reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, bref assurer leur survie. Le Parc mène une politique en faveur de la trame verte et bleue pour préserver et restaurer la nature ordinaire. Elle est dite **VERTE** car constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons : boisements, haies, landes, etc. Elle est également nommée **BLEUE** car formée des cours d'eau, zones humides et plans d'eau ainsi que des espaces naturels en continuité de ces rivières et plans d'eau. Une autre trame dite **NOIRE** est représentée par l'ensemble des continuités écologiques dans le noir, préservées des perturbations d'un éclairage artificiel. Le Parc d'Armorique est donc le relais des politiques nationales pour son territoire et élabore un plan d'action à destination de tous les acteurs locaux.

 Le Parc naturel régional d'Armorique est candidat au prestigieux label **Géoparc mondial UNESCO** et a déposé la candidature du territoire en novembre 2019. C'est justement pour valoriser un patrimoine remarquable que le Parc d'Armorique entend candidater au label Géoparc mondial UNESCO et pourrait ainsi devenir le premier Géoparc de la façade Atlantique française. L'objectif est de contribuer à l'attractivité du territoire et d'impulser une nouvelle dynamique de développement économique local, fondée sur la richesse et la découverte de ces patrimoines. Lié aux conditions sanitaires (déplacement des experts reporté), ce label devait être obtenu en 2021... Ce sera 2022...

 Le Parc d'Armorique est un territoire rural habité mais fragile, reconnu au niveau national et international. Concilier les activités humaines avec la protection et la préservation des patrimoines naturels et culturels, telle est la vocation du Parc naturel régional d'Armorique. Le projet partagé pour le territoire est formalisé par un contrat : la **Charte du Parc**. La révision de celle-ci est l'étape obligatoire pour que le territoire reste classé parc naturel régional. Rédigée par les principaux acteurs du territoire, cette charte dessine le projet d'avenir du Parc. Durant les 2 ans à venir, le Parc est amené à renouveler la sienne.

(Texte : Guy LE FLOCH).



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Alerte, le moustique tigre arrive et nos alliés hirondelles et martinets disparaissent, réagissons !

Alors que certaines espèces deviennent invasives, d'autres, en particulier hirondelles et martinets, voient leurs populations chuter chaque année. Une des causes est la perte des sites accueillant leurs nids.

Le **Groupe « Hirondelles & Martinets » Finistère de la LPO Bretagne** (Ligue pour la Protection des Oiseaux et de la Biodiversité) alerte : Sauver ces magnifiques oiseaux si proches de nous, et dont l'existence dépend de nous, c'est d'abord les protéger, empêcher tout dérangement autour des nids, surtout en période de nidification, et les actions suivantes peuvent y contribuer : • Installer des nids artificiels adaptés pour les hirondelles ou des nichoirs spécifiques pour les martinets (nous contacter pour savoir où se les fournir), • En façade, poser des planchettes anti-salissures à 50 cm sous les nids des hirondelles de fenêtre, • Disposer au sol de la boue argileuse, dans un endroit bien dégagé, et à proximité des zones de nidification, si ce matériau, indispensable pour la fabrication de leurs nids, fait défaut.

Si vous souhaitez les aider par ces actions, un accompagnement est souhaitable par les bénévoles du Groupe dédié à ces oiseaux. Contact au 07 49 22 17 84. Email hirondelles29@lpo.fr. N'oublions pas que la réglementation aussi protège ces oiseaux ainsi que leurs nids, qu'ils soient vides ou occupés, et ce, toute l'année. La destruction intentionnelle de nids expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150.000 € et 3 ans d'emprisonnement.

Réservez cette année le meilleur accueil à nos hirondelles et martinets qui nous le rendront bien en réduisant efficacement les moustiques. Alors aidons-les à s'installer, elles nous remercieront ! (Texte : LPO)

GRAND RAID FINISTERE 2022

L'association **Grand Raid Du Finistère** projette d'organiser les 16 et 17 Septembre 2022 une manifestation sportive de type course pédestre sur la voie publique ouverte à la circulation. Cette course rassemblera au maximum 75 personnes (hommes et femmes) qui parcourront une distance de 166 km à pied sur la presqu'île de Crozon. Le départ et l'arrivée se dérouleront à la salle polyvalente de Telgruc-sur-mer en suivant principalement le GR34 et le GR37.



Ce rassemblement a pour objectif de tester un nouveau parcours d'Ultra-Trail dans le Finistère, avec de nouvelles modalités d'organisation et de participation. Cette expérimentation permettra d'ouvrir les inscriptions à un plus grand nombre de sportifs (500) en Septembre 2023 pour l'édition 1 du Grand Raid du Finistère. Compétition de type course pédestre sur la voie publique ouverte à la circulation qui répondra aux règles techniques et au cahier des charges édictés par la FFA. La manifestation sportive sera avec chronométrage, avec classement et avec horaires de passage imposés. Elle rassemblera au maximum 75 personnes sélectionnés par l'organisation à partir de

critères garantissant l'expérience du participant sur ce type d'effort et de parcours, sa bonne condition physique, le respect du règlement et de la Charte de participation. Les participants à cette manifestation seront en autonomie alimentaire complète sur le parcours. Un repas à l'arrivée sera proposé aux participants et leurs accompagnateurs. Le balisage qu'ils suivront sera celui des GR principalement, déjà existant sur le parcours. Aucun autre balisage directionnel ne sera mis en place par l'organisation. Les personnes, intéressées par cette manifestation, devront s'inscrire sur NextRun. 70€ sera demandé pour participer aux frais de l'organisation. (Texte de présentation et organisateur : François HINAULT).



Ce nouveau concept ne fixe aucune barrière, le coureur participant le fera sous son entière responsabilité et devra naturellement respecter le Code de la Route. Pour celles et ceux qui se souviennent des quatre éditions du Trail du Ménez-Hom organisés par le Comité des Fêtes de Dinéault, cet Ultra-Trail serpentera peu sur le territoire communal si ce n'est au sud-est de Sainte Marie du Ménez-Hom. Ceci étant, il est possible que dans une prochaine édition, les difficultés du Ménez soient plus utilisées dans cette aventure qui doit devenir aux yeux de son organisateur, une épreuve reine et majeure sur notre territoire et celui du Finistère. L'objectif, comme l'était celui du Comité des Fêtes de Dinéault, étant de faire connaître aux coureurs participants (plus de 500 pour les dernières éditions) et à leurs accompagnateurs les qualités paysagères et les panoramas exceptionnels que recèle bien sûr la région, mais également avec un peu de chauvinisme, le coucher de soleil vu du Ménez-Hom.

Ce défi sportif vaudra-t-il celui de « La diagonale des Fous » à la Réunion ?

(Texte, montage : Guy LE FLOC'H)



Celui qui quitte la salle n'est pas forcément démissionnaire, au contraire !
Comme relaté dans la presse, vous avez pu constater que nous avons quitté la salle lors du conseil municipal le 02/02/2022. En effet, nous n'avons pas reçu les documents concernant le concours financier de la commune à l'OGEC. Ce n'est pas la première fois et nous voulions marquer le coup par ce départ.
Capteurs CO2 : il court, il court le SDEF, il est passé par ici, il repassera par là... Nous nous sommes abstenus pour l'installation des capteurs de CO2 à

laquelle nous sommes favorable, mais nous ne soutenons pas la municipalité qui répond une fois de plus à la sollicitation du SDEF pour cette opération. (ne pouvait-on pas faire appel à un artisan du secteur ? Pas d'autres devis d'établissements ?)

Agriculteurs de Bretagne :

La municipalité a souhaité adhérer à l'association « Agriculteurs de Bretagne ».

Nous soutenons le monde agricole et souhaitons que la majorité d'entre eux aient des revenus à la hauteur de leurs heures de travail et qu'ils puissent en vivre décemment, mais au vu des partenaires de cette association (grands groupes agro-alimentaires et grandes coopératives peu scrupuleux de la juste rémunération des agriculteurs) nous nous demandons si ce n'est pas un organe de communication derrière lequel se cacheraient tous ces acteurs qui ne sont pas des philanthropes du monde agricole.

Les repas à 1 euro à la cantine :

Nous sommes choqués de la lettre envoyée aux parents d'élèves concernant la présentation du dispositif « repas à 1€ ». Monsieur le maire évoque les problématiques de ce tarif et l'intérêt financier de la commune mais à aucun moment il ne parle de l'intérêt des enfants. Ce dispositif a été mis en place afin de faciliter l'accès à une nourriture de qualité au plus grand nombre d'enfants. Les études montrent que 40 % des enfants de milieux défavorisés ne mangent pas à la cantine contre 22 % pour les familles aisées. Ce « surendettement » de l'état (qui ne représente d'après les calculs de M. Le Maire que 7500 € par an) est à mettre dans la balance avec les bénéfices qu'il apporte, de santé des enfants et tout ce qui en découle (scolarité, sensibilisation des enfants à avoir une nourriture équilibrée, etc...). Il est de plus infime par rapport aux dépenses de l'état dans bon nombre d'autres domaines (crise sanitaire, plan de relance et autres subventions dont les municipalités profitent bien).. La santé des enfants n'a pas de prix, ils sont notre avenir !

On termine sur une note positive :

Enfin des activités pour les jeunes sur la commune de Dinéault ! L'association Polysonnance a décidé d'étendre ses actions à l'échelle du territoire communautaire et de proposer aux communes un partenariat, tant mieux si la commune a saisi l'occasion de se rapprocher de Polysonnance, nous souhaitons que les jeunes puissent s'exprimer sur leurs attentes au sein de notre commune et qu'ils soient entendus. *(Les membres de l'opposition « Vivre Ensemble »).*

DINEAULT Les Élections

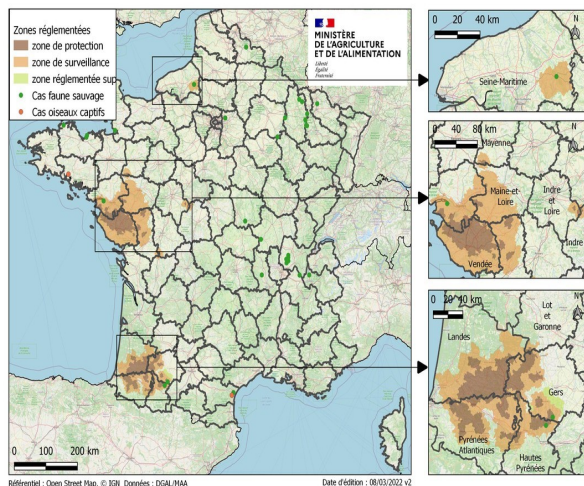
Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022 au bureau de vote de la salle de La Tour d'Auvergne de 8 h à 18 h. N'oubliez pas : une pièce d'identité est obligatoire (carte d'identité, permis de conduire etc...)

Attention Grippe aviaire

Depuis le début du mois d'août, de nombreux foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ont été détectés dans la faune sauvage ou dans des élevages en Europe. Les autorités sanitaires de nombreux États membres (Pays-Bas, Allemagne, Italie...) ont notifié des foyers dans les élevages de volailles (dindes et poulets de chair, poules pondeuses). Trente-quatre pays sont aujourd'hui touchés par l'épizootie sur l'ensemble du continent européen.

La France n'est pas épargnée. Un premier foyer d'influenza aviaire hautement pathogène a été détecté le 26 novembre dans un élevage commercial de poules pondeuses dans le département du Nord.. Le 16 décembre, un foyer de type H5-N1 a été confirmé dans un élevage de canards prêts à gaver dans le Gers, premier foyer avicole mis en évidence dans le Sud-Ouest depuis le début de ce nouvel épisode. Depuis, plusieurs départements du Sud-Ouest ont été touchés avec de nombreux cas dans les Landes et les Pyrénées atlantiques, notamment. À la date du 15 mars 2022, la France compte 792 foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en élevage, 36 cas en faune sauvage et 17 cas en basse-cours. L'ensemble du territoire métropolitain avait été placé le 5 novembre en risque « élevé » au regard de la progression rapide du virus de l'influenza aviaire en Europe.

Zones réglementées liées aux foyers et cas sauvages IAHP détectés en France



Application des mesures de prévention suivantes sur l'ensemble du territoire métropolitain, du fait du passage en risque « élevé » :

- mise à l'abri adaptée des volailles des élevages commerciaux et la claustration ou mise sous filet des basse-cours ;
- interdiction de l'organisation de rassemblements et de la participation des volailles originaires des territoires concernés ;
- conditions renforcées pour le transport, l'introduction dans le milieu naturel de gibiers à plumes et l'utilisation d'appellants
- interdiction des compétitions de pigeons voyageurs au départ ou à l'arrivée de la France jusqu'au 31 mars ;
- vaccination obligatoire dans les zoos pour les oiseaux ne pouvant être confinés ou protégés sous filet.

Ces mesures ont pour but de protéger les volailles domestiques d'une potentielle contamination. Elles sont accompagnées d'une surveillance clinique quotidienne dans tous les élevages (commerciaux et non commerciaux) afin de détecter au plus vite toute apparition du virus.

(Extrait du communiqué du Ministère de l'Agriculture)

12

DINEAULT
Divers

VENDREDI 1 AVRIL 2022



Dinéault - Salle des jeunes

Près de la salle de la Tour d'Auvergne

SOIRÉE

11-13
ANS

CROQUE MONSIEUR

BLIND TEST



Organisée par Polysonnance



18H30-21H30

GRATUIT

SOIREE
JEUNES

La commune de Dinéault a souhaité proposer des activités aux Jeunes.

C'est pourquoi nous avons pris contact avec l'association Polysonnance de Châteaulin, afin que des soirées Jeunes soient organisées dans la commune.

Ces soirées, organisées par les animateurs de Polysonnance et la mairie de Dinéault, seront l'occasion d'une première prise de contact avec les Jeunes afin de connaître leurs attentes et leurs désirs en matière d'animation à Dinéault (soirées, jeux, sorties...)

La prochaine soirée Croque-Monsieur et Blind Test se déroulera à la salle des Jeunes de Dinéault (près de la salle de la Tour d'Auvergne) le

**vendredi 1er avril, de
18h30 à 21h30**

**pour les jeunes de
11 à 13 ans.**

Nous invitons tous les Jeunes de la commune, et aussi des communes voisines, situés dans ces tranches d'âge et intéressés par ces soirées gratuites, à s'inscrire par téléphone ou SMS au :

**02-98-86-13-11
ou au
06-87-01-21-28.**

Merci d'en parler autour de vous !
Marie-Louise BURLLOT



Merci de vous inscrire :

par téléphone ou SMS au
06 87 01 21 28
ou **02 98 86 13 11**

Annexe jointe au courrier expédié aux parents d'élèves

Présentation du dispositif « repas à 1 € » durant le conseil municipal du 1^{er} décembre 2021

L'Etat a mis en place un nouveau dispositif concernant le prix des repas des cantines scolaires : Il propose aux communes de fixer trois prix de repas en fonction du quotient familial : Moins de 1 euro pour le tarif le plus bas. Pour le repas à moins de 1 euro, l'Etat abonde de trois euros pour une durée de 3 ans.

Les problématiques posées par ce tarif de 1 euro :

- Un coût en total déphasage avec le prix de revient du repas : Le prix réel du repas, à Dinéault, se situe autour de 10 euros, dont 2,20 euros pour les matières premières, 6 euros pour le travail du personnel de cuisine et de service et le reste pour les charges générales.
- Le danger d'ancrer dans les esprits que l'alimentation, qui, est ici une alimentation de qualité, n'a qu'une valeur financière dérisoire au mépris du travail et de la rémunération des producteurs et du personnel de service.
- Des charges financières supplémentaires pour un Etat déjà surendetté. Sur qui se reporteront ces nouvelles dettes sinon sur les générations de nos enfants ?

L'intérêt financier de la commune est pourtant une évidence :

- Car pour chaque repas à un euro, l'Etat verse 3 euros en supplément de l'euro demandé aux familles, ce qui amène la recette du repas à 4 euros (contre 2,50 euros actuellement).
- Si la moitié des repas servis sont concernés soit 5000 repas, le différentiel entre le prix actuel et la recette perçue par l'Etat sera de 7500 euros annuels.

Il est clair que la commune ne peut ignorer cette considération financière, sachant, en plus, qu'il s'agira d'une aide non négligeable pour certaines familles.

Mais nous ne voulions pas adopter cette mesure sans vous faire part de nos réflexions sur les aspects autres que strictement financiers de la question.